



JOURNAL

JUIN



Été

**L'été chaud et doré
Est arrivé!**

**Le ciel pur
Est d'azur!**

**L'air immobile
Est tranquille!**

**Le soleil brille
Les oiseaux babillent
Et la petite fille sautille!**

ANNIVERSAIRE DU MOIS

Mme. Monique Bianki

Mme. Monique Cloutier

Mme. Lise Descarreaux

Mme. Monique Laroque

Mme. Marcelle Lefebvre

Mme. Diane Legault

Mme. Diane Levesque

Mme. Li Chin Young Li Sui Fong

Mme. Louise Monette

Mme. Marguerite Morin

Mme. Lilliane Richer

Mme. Carole Tousignant

Mme. Huong Truong Thi

Mme. Pauline Vachon

Mme. Naomi Ward

M. Denis Boucher

M. Chi Kin Chan

M. Robert Chapatis

M. Paul Lalande

M. Georges André Ratté

M. Xiong-Hua Wang



**NOUS ALLONS CÉLÉBRER
LES ANNIVERSAIRES
LE 30 JUIN À 14H30
DANS LE SALON
AVEC JACQUES VALLÉE**

ÉVÈNEMENTS DU MOIS

ANNIE MAYER

11 JUIN

PIERRE CHARBONNEAU

18 JUIN


ST JEAN-BAPTISTE

22 JUIN

PIANO JOYCE

02 JUIN

16 JUIN



**ZUMBA,
08,23 ET 29 JUIN
À 14H30**



**ZOOTHÉRAPIE
SAMEDI 27 JUIN
5E ET 8E ÉTAGE
10H À 12H**

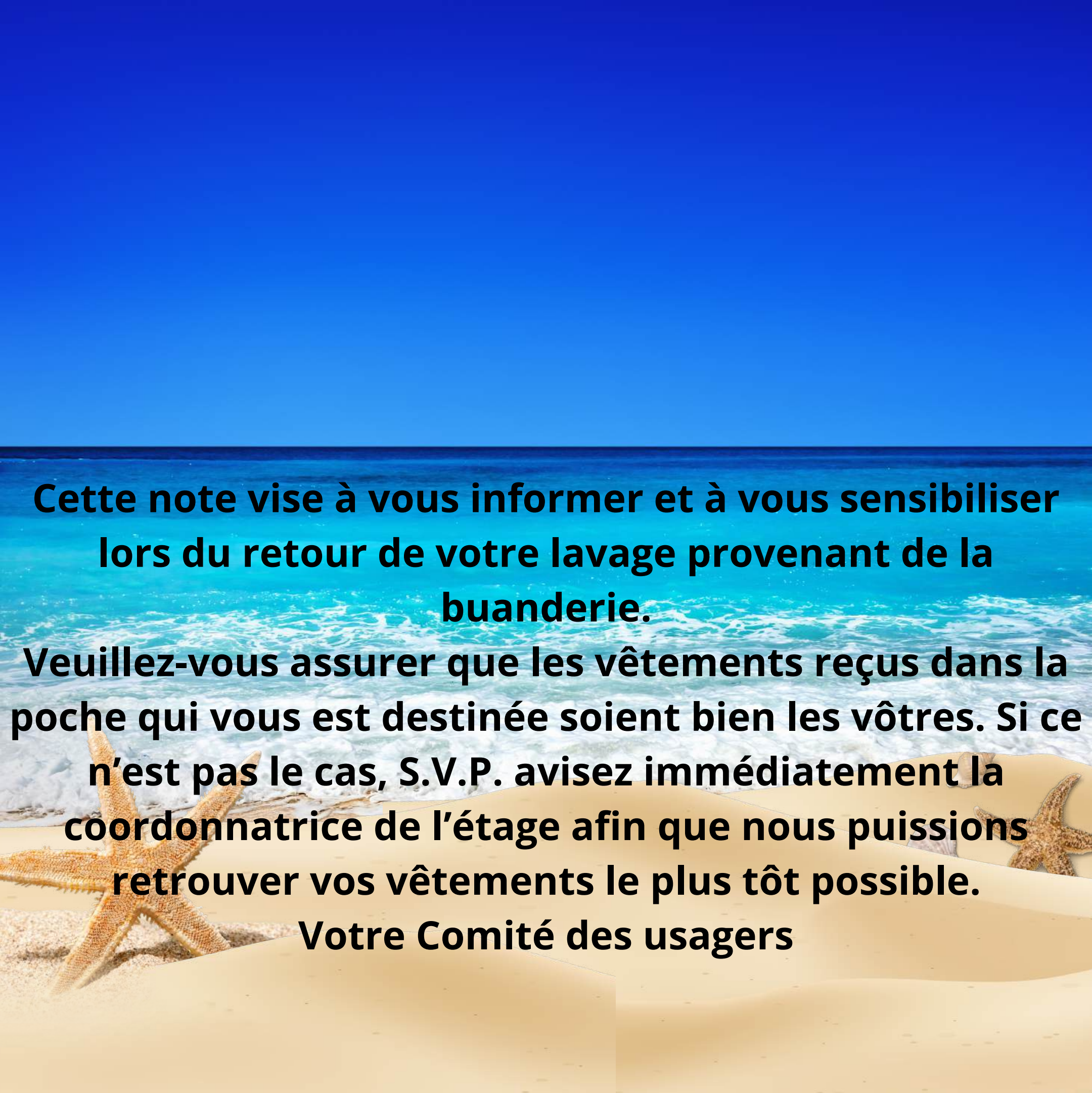
Les Gestionnaires

**Directeur Général: Bruno Manelli
bruno.manelli@excelsoins.com -
poste 21001**

**Lyne Langlois:
Coordonnatrice hygiène et salubrité
(interim)
poste 21671**

**Chef d'unité RI: Kamie Huneault
kamie.huneault@excelsoins.com -
poste 21871**

**Chef d'unité CHSLD Argyle St-
Lambert: Aida Diop
aida.diop@excelsoins.com - poste
21076**



**Cette note vise à vous informer et à vous sensibiliser
lors du retour de votre lavage provenant de la
buanderie.**

**Veillez-vous assurer que les vêtements reçus dans la
poche qui vous est destinée soient bien les vôtres. Si ce
n'est pas le cas, S.V.P. avisez immédiatement la
coordonnatrice de l'étage afin que nous puissions
retrouver vos vêtements le plus tôt possible.**

Votre Comité des usagers

**Déjà le mois de juin! Enfin l'été!
Joyeuses Fête des Pères et bonne Saint-Jean
Baptiste!**

**DROIT No. 6 : DROIT DE PARTICIPER AUX
DÉCISIONS**

Le droit de participer aux décisions pouvant affecter notre état de santé ou de bien-être constitue le sixième droit des usagers. Tout personne a le droit de participer à l'élaboration ou à la modification d'un plan d'intervention. (Loi sur les services de santé et les services sociaux, article 10).

Par Exemple :

Si un transfert dans une nouvelle unité de soin se fait sans aucune discussion avec l'utilisateur ou ses proches, et implique des changements importants dans le bien-être de l'utilisateur, il est légitime d'examiner les détails de ce transfert, et de voir avec le personnel soignant si des réaménagements sont possibles.

En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter au cduasl@hotmail.com ou au 450-465- 1401 (poste 21874).

Votre Comité des usagers